

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/05 du 05 juillet 2018

D. 2018/05-05 – FL – Subvention Comité des fêtes – Recettes Fête annuelle

L'an deux mil dix-huit, le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BINET Pascale, BODIOU Christelle, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FORTIER J-Claude, GACHES Lydie, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : DELLAC Anne-Marie, FOISSAC Christian, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTY Laurent, RIBOUCHON Thomas, SMIDTS Roberte, TORNOS Luc.

Absents : BOSCARIOL Eric, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, MARTINAZZO Estelle, NESPOLO Florence.

Pouvoirs : DELLAC Anne-Marie à DARES Patrick, FOISSAC Christian à ROBIN Véronique, LABIT Alain à BINET Pascale, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, MARTY Laurent à DUSSART Vincent, RIBOUCHON Thomas à GACHES Lydie, SMIDTS Roberte à DUPUY Daniel.

Les conseillers ont été convoqués le 29 juin 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

GACHES Lydie est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, DGS, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

M. le Maire propose au Conseil d'attribuer au Comité des fêtes une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 705,00 € pour la fête locale 2018 qui correspond aux recettes perçues par la commune.

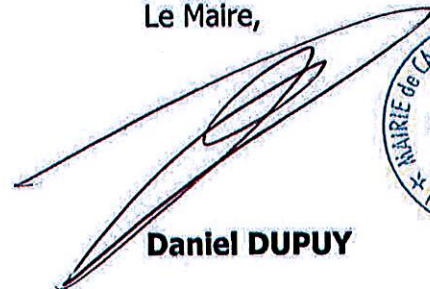
Ouï le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 705,00 € au Comité des fêtes.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 06/07/2018
Au registre sont les signatures
Affiché le*

Le Maire,



Daniel DUPUY

